

FORMULE 74.8

Loi sur les tribunaux judiciaires

AFFIDAVIT DE PASSATION D'UN TESTAMENT OU D'UN CODICILLE

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

Passation du testament ou du codicille de _____
(inscrire le nom)

AFFIDAVIT

Je soussigné(e), _____ domicilié(e) à
(inscrire le nom)

(inscrire la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale ou de communauté urbaine
du domicile), déclare sous serment/affirme solennellement ce qui suit :

1. Le _____, j'étais présent(e) et j'ai vu _____
(date) (inscrire le nom)

passer le document coté comme pièce «A» et joint au présent affidavit.

2. _____ a passé le document en ma présence et en celle de
(Inscrire le nom)

(inscrire le nom de l'autre témoin ainsi que la cité ou la ville et le comté ou le district, la municipalité régionale
ou de communauté urbaine de son domicile). Nous étions tous (toutes) deux simultanément

présent(e)s et avons, en présence du testateur, signé le document à titre de témoins
instrumentaires.

Déclaré sous serment/affirmé solennellement devant

moi dans le(la) _____ de _____)

situé(e) dans le(la) _____)

de(du) _____)

le _____ jour de _____, 20 _____)

)

)

commissaire aux affidavits (ou la personne autorisée)

REMARQUE : Si le testateur était aveugle ou a inscrit sa marque en guise de signature, ajouter la
disposition suivante :

3. Avant sa passation, le document a été lu au testateur, qui (était aveugle) (a inscrit sa marque en
guise de signature). Le testateur a semblé en comprendre la teneur.

AVERTISSEMENT : Un bénéficiaire ou le conjoint d'un bénéficiaire ne devrait pas être témoin.